

## Les programmes de retour volontaire des immigrés ont-ils une utilité ?

### MOTS-CLÉS

Retour volontaire

OIM (Organisation internationale des migrations)

Caritas International

Ciré (Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers)

### VOIR AUSSI

**AÉchos n°231 :**  
Programme de retour volontaire et réinsertion

**AÉchos n°206 :**  
Retour volontaire : alternative à l'immigration illégale ou option par défaut ?

**En 2008, 2 669 personnes sont rentrées volontairement de Belgique dans leur pays d'origine. Plus d'un millier d'entre elles ont reçu, via le Programme de réintégration, un soutien sur place. Mais ce retour plus consenti que volontaire est-il durable ?**

Depuis 1984, sur la base d'un accord avec le ministère belge de l'Intégration sociale, l'OIM Belgique (Organisation internationale des migrations)<sup>1</sup> a mis en place un programme d'assistance au retour volontaire : le programme « REAB » pour Return and Emigration of Asylum seekers Ex Belgium. L'OIM assume cette mission en collaboration avec certaines organisations non gouvernementales, les centres d'accueil pour demandeurs d'asile et certaines villes. Ce programme d'aide au retour volontaire (RV) est destiné aux migrants qui sont désireux de rentrer dans leur pays d'origine et qui ne disposent pas des moyens financiers nécessaires à cet effet.

### Un volontariat consenti...

Les raisons de rentrer peuvent être très diverses : liées au manque de perspective en Belgique, à des problèmes familiaux, à l'issue négative de la procédure de demande d'asile, à la nostalgie de la famille et du pays, etc. Comme le souligne le Ciré dans une recherche sur le sujet<sup>2</sup>, « il serait préférable de parler de retour consenti car, à vrai dire, la personne n'a pas choisi son projet de vie et a été contrainte d'opter pour le REAB. » L'OCIV ne réserve le qualificatif de

« volontaire » qu'aux étrangers résidant en Belgique et qui décident de retourner dans le pays d'origine.

Le programme de RV s'adresse aux « ex-demandeurs d'asile » (c'est-à-dire qui ont renoncé ou ont été déboutés de la procédure d'asile) et aux personnes en situation irrégulière. Les types d'aide proposés par le programme REAB sont, d'une part, l'aide pour préparer le voyage (achat du billet d'avion, contact avec l'ambassade, aide à l'obtention des documents de voyage, transport vers la destination finale, aide dans les aéroports, transport des bagages, assistance médicale si nécessaire) et, d'autre part, un soutien financier éventuel. Une prime peut en effet être attribuée dans certains cas. Elle est payée au moment du départ et s'élève à maximum 250 euros par adulte et 125 euros par enfant. Elle devra être remboursée, de même que tous les autres frais liés à l'organisation du voyage, si la personne revient en Belgique dans un délai de cinq ans.

### La prime de réintégration

En 2008, 2 669 personnes ont eu recours au programme REAB pour rentrer volontairement au pays. Parmi elles, 1 012 personnes ont fait appel au soutien du Programme de réintégration (démarré en 2006). Car outre l'aide au retour proprement dite (le REAB), il existe des programmes qui aident les personnes à se réinsérer dans le pays de retour. Ce sont souvent des projets à petite échelle, individuels, qui aident

### Le programme REAB

En 2008, 2 669 personnes ont eu recours au programme Reab pour rentrer volontairement au pays. Ce chiffre représente une augmentation de 3 % en comparaison avec l'année précédente. Près de la moitié (42 %) étaient des (anciens) demandeurs d'asile, soit une augmentation de 8 % comparée à 2007. Les 58 % restants étaient des personnes qui n'avaient jamais demandé l'asile.

On constate une grande différence dans les pays de destination entre ces deux catégories. Les principaux pays de destination des (anciens) demandeurs d'asile sont la Slovaquie, la Russie et l'Arménie. Pour les personnes qui n'ont jamais demandé asile, il s'agit du Brésil, de l'Ukraine et de la Mongolie. Sur ce point, on remarque peu de différences par rapport à 2007. Avec 697 personnes rentrées au pays, le Brésil reste, de loin, le pays de destination le plus important. Pour avoir une meilleure idée de ce phénomène, l'OIM a réalisé en 2008, à la demande de Fedasil, une étude sur le profil de la communauté brésilienne en Belgique et de la migration de retour vers le Brésil. Le résultat de cette étude sera publié dans le courant de l'année 2009. Quant au profil moyen du candidat au retour : « un homme, originaire du Brésil, non demandeur d'asile, âgé de 28 ans et demi et résidant à Bruxelles depuis environ quatorze mois ».

par

Catherine Morenville

les personnes rentrées au pays à reprendre le fil de leur vie. Le soutien de réintégration s'élève à 700 euros par personne. Ce montant n'est pas payé en espèces mais il est transféré à une organisation partenaire qui utilise ces moyens pour, avec le bénéficiaire, trouver un logement, fonder une petite entreprise, suivre une formation, payer un minerval... Pour les groupes vulnérables (femmes enceintes, mineurs, personnes âgées, personnes souffrant de maladies graves), une enveloppe supplémentaire de 700 euros est prévue. La somme pour les familles est de 1 750 euros.

À l'instar du programme REAB, Fedasil ne gère pas elle-même ces projets. En 2008, Fedasil a travaillé, à cet effet, avec quatre *service providers* : l'OIM, Caritas, Vluchtelingenwerk Vlaanderen et le Ciré. Ces organisations disposent, dans les pays d'origine, de partenaires spécialisés dans la mise en place de projets à petite échelle. Sur les 1 012 personnes qui ont bénéficié du Programme de réintégration, 527 ont reçu un soutien de l'OIM, 358 de Caritas, 102 de Vluchtelingenwerk Vlaanderen et 25 du Ciré.

### Ne pas négliger les « traumatismes » du retour

Chez Caritas international<sup>3</sup> qui bénéficie d'un réseau international de partenaires locaux, parfois même dans de petits villages via les paroisses, on pratique le retour volontaire depuis 2004 déjà sous forme alors de projet pilote. « Nous veillons à ce que le retour soit un choix délibéré du migrant et à lui donner la chance de reconstruire une vie conforme à la dignité humaine dans son pays d'origine. L'aide prodiguée consiste en des informations détaillées avant le départ du migrant et/ou en un accompagnement social après l'arrivée, explique Thomas Jézéquel de la cellule Retour & Réintégration. Le candidat au retour peut bénéficier dans son pays d'une aide à la réintégration sur la base de besoins identifiés avant le départ. Il peut s'agir, par exemple, d'une aide administrative, d'une assistance pour commencer une micro-entreprise, d'une mise en contact avec d'autres organisations spécialisées, d'une aide au logement, d'une intervention dans les frais médicaux, du paiement d'une formation ou d'une recherche à l'emploi, etc. »

« Quand notre service reçoit une demande, nous déterminons avec nos partenaires locaux si la demande est faisable et réaliste et quelles sont les différentes possibilités sur place, poursuit Annelieke Carlier de la cellule Retour & Réintégration de Caritas. Le migrant peut aussi téléphoner au partenaire et poser ses questions lui-même avant son départ. » Le soutien finan-

cier prévu n'est jamais distribué en espèce aux personnes qui retournent dans leurs pays, mais c'est bien un budget qui peut être employé en consultation avec le partenaire sur place. La somme dépend des besoins individuels et des demandes du bénéficiaire et est approuvée par Fedasil. Les partenaires locaux sont chargés de l'accompagnement et de la recherche d'information et de rester en contact au moins six mois avec la personne qui retourne dans son pays. Ils donnent un feedback à la cellule Retour, au moyen de rapports.

Ils doivent également prendre en compte les problèmes psychosociaux qu'un retour peut causer, comme l'explique Andrew Sullivan qui travaille comme pasteur et psychothérapeute pour la Commission Migration de l'Église catholique grecque ukrainienne. « Quand les personnes reviennent au pays, elles ont des attentes irréelles et pensent que leur famille va les accueillir bras ouverts, souvent il n'en est rien. La situation a changé du côté de ceux qui sont restés, les migrants ont eux aussi changé. La manière dont la famille accueille la personne peut aussi être un facteur de stress. Dans les pays africains en particulier, le sentiment de honte, de culpabilité est exacerbé face à l'échec du projet de migration. Lorsque cette double dynamique s'affronte, on parle de *re-entry shock*. Un choc, la plupart du temps davantage sévère que le choc culturel. Les symptômes sont similaires à celui du trauma : une sorte de petite mort qui entraîne confusion et désorientation. Le migrant a le sentiment qu'il n'appartient plus à personne. Un sentiment appelé aussi *the reverse home-sickness*. Ces personnes ont perdu la direction et le sens de leur vie. Or, très souvent les besoins psychologiques des candidats au retour ne sont pas pris en compte, alors que c'est le moment où ils ont le plus besoin de compréhension et d'être entourés. » Certains partenaires ont donc décidé d'associer des psychologues locaux à l'accompagnement.

### Aller-retour

Lorsqu'on parle de retour volontaire, arrive souvent la question de l'efficacité de la réintégration. Sait-on, par exemple, ce que sont devenues les personnes une fois revenues au pays ? « En offrant une assistance à la réintégration diversifiée et individualisée, les possibilités de réintégration durable augmentent, mais ne sont pas garanties, répond Pascal Reyntjens, coordinateur du programme de retour de l'OIM. En effet, le conseil et l'assistance proposés permettent aux migrants d'envisager leur futur au pays, mais c'est à eux de reprendre leur destin en mains avec toutes les difficultés

que cela comporte. Donc on peut parler de facilitation à la réintégration. En ce qui concerne la durabilité, nous organisons des missions de *monitoring* dans les pays de retour et de réintégration afin de rencontrer les migrants assistés par nos bureaux et nos collègues à travers le monde. Cela nous permet de recevoir un feed back directement de la part des migrants mais aussi de leur entourage, des partenaires sur place (société civile, administrations et autres) et également de nos collègues qui gardent un contact pendant une année minimum avec les migrants. »

Pour Pierrot Kasemuana, missionnaire catholique congolais et qui travaille pour Caritas à Oulan-Bator en Mongolie, le programme de retour volontaire pose question. « Je ne peux pas me plaindre, j'ai du boulot, confie le Père non sans ironie. On a accueilli plus de 44 Mongols venant de Belgique en 2008. Mais je me demande souvent quelle est l'utilité de renvoyer des migrants chez eux pour qu'ils reviennent en Europe dès qu'ils le peuvent ! La situation en Mongolie n'évolue pas pour eux, les conditions qui ont présidé à leur départ perdurent à leur retour. C'est un peu comme si je vous disais : "j'ai le cancer" et que vous me donniez des aspirines... Donner une prime au retour ne change pas les conditions de vie sur place. Il est vrai que ce sont souvent les garçons qui retournent, les filles, elles, ont été tellement traumatisées dans le pays d'immigration à cause d'un viol, de la prostitution, de l'exploitation – souvent par leur propre communauté d'ailleurs – qu'elles restent en Mongolie une fois revenues. Mais pour les autres, ils utilisent l'argent de la réintégration sur place et puis ré-émigrent. Certains ont aussi des combines, on ne donne pas l'argent cash mais ils demandent qu'on le transfère sur le compte de quelqu'un avec qui ils comptent lancer un petit projet et puis se font reverser la somme... »

Quant aux montants de 700 euros accordés comme prime de réintégration, d'aucuns se plaignent de l'étroitesse des budgets. À l'OIM, on nuance : « En Belgique, le montant de 700 euros s'avère trop limité si le migrant veut mettre en place une activité génératrice de revenus, analyse Pascal Reyntjens. Cela se traduit par un nombre limité de migrants qui optent pour ce type d'activité. Une aide complémentaire à la mise en place d'une activité professionnelle comme ce fut le cas dans divers projets de réintégration spécifique mis en place par l'OIM (Congo RDC, Angola, etc.) s'avère être un facteur positif dans le cadre d'une recherche de réintégration durable. »

L'OIM commence actuellement la mise en place d'une évaluation comparative au niveau européen de ces primes. Cette évaluation inclura également la notion d'assistance matérielle ou financière directe.

Pour Nathalie de Wergifosse, chargée de projet au Ciré et une des auteures d'une recherche sur le sujet<sup>5</sup>, il est important de distinguer clairement le retour comme tel de la réintégration durable. « Si l'objectif visé au niveau politique est, avant tout, le départ de Belgique du plus grand nombre possible de personnes, on est en droit, au vu des chiffres, de questionner l'efficacité d'une telle politique et donc la pertinence des moyens investis. Par contre, si l'on se place sur le versant de la réintégration, l'évaluation peut se révéler tout autre. Tout mettre en œuvre afin de permettre à des personnes, aussi limité soit leur nombre, de se réintégrer dans leur pays d'origine, c'est à la fois travailler au niveau de l'individu, mais aussi au niveau de la communauté à laquelle il appartient (par effet d'entraînement), lorsque le processus de réintégration est bien pensé et intégré dans les dynamiques de développement local. Cela signifie, en pratique, appuyer et renforcer, à la faveur des programmes d'aide au retour et à la réintégration, les initiatives menées dans les pays d'origine, que ce soit en matière d'accompagnement psychosocial, de microcrédit ou, quand cela n'existe pas, de soutenir leur mise en place afin que de tels services soient accessibles aux personnes qui rentrent, mais également aux autres membres de la communauté. Vu sous cet angle, la pertinence de ce type de politique n'est pas à questionner et ce, d'autant plus qu'une personne bien réintégrée aura d'autant moins tendance à penser à ré-émigrer. Il est donc essentiel que les programmes de réinsertion soient poursuivis et étendus au plus grand nombre de pays possible et ce, dans le cadre d'une politique de long terme<sup>6</sup>. »

1. OIM, bureau de Bruxelles, rue Montoyer, 40 à 1000 Bruxelles – tél. : +32 2 287 70 00 – courriel : mrfbrussels@iom.int – site : www.belgium.iom.int

2. Celui-ci est basé notamment sur le document réalisé par le Ciré en 2005 : « Aide au retour volontaire : constats et perspectives », téléchargeable sur [www.cire.irisnet.be/ressources/rapports/aide-au-retour-volontaire.pdf](http://www.cire.irisnet.be/ressources/rapports/aide-au-retour-volontaire.pdf)

3. Source : Nathalie de Wergifosse, « Aide au retour volontaire : qui, pourquoi, comment ? », in *Démocratie* du 1<sup>er</sup> septembre 2008.

4. Caritas, Cellule retour volontaire, rue de la Charité, 43 à 1210 Bruxelles – tél. : 02 229 35 86 ou 02 229 36 02 – courriel : [reintegration@caritasint.be](mailto:reintegration@caritasint.be) – site : [www.caritas-int.be](http://www.caritas-int.be)

5. Ibidem note 2.

6. Ibidem note 3.